**CONDITIONS DE VENTE TELENET RETAIL SRL**

**1/ Champs d'application**: Les présentes conditions de vente s'appliquent à toutes les offres faites par TELENET RETAIL SRL (ci-après 'Telenet Retail' ou le 'vendeur'), toutes les commandes placées et les achats effectués chez elle et toutes les conventions conclues avec elle. Toute commande, achat, convention implique l'acceptation de nos conditions par le client. Les éventuelles autres conditions du client ne peuvent d'aucune façon, même tacitement, s'appliquer à la relation contractuelle entre les parties.

**2/ Offres:** Les propositions et offres faites par Telenet Retail au client n'engagent les parties que moyennant l'accord écrit de toutes les parties.

**3/ Acompte:** Les commandes, à l'exception des commandes prévues à l'article 5, ne sont acceptées que moyennant le paiement d'un acompte de 25% de la valeur totale de la commande.

**4/ Résiliation ou annulation de la convention:** Si, avant la livraison des articles commandés, le client résilie la convention ou annule la commande ou si la convention ne peut être exécutée en raison de ses agissements, une indemnité forfaitaire égale à 25% de la valeur totale des articles commandés sera due, avec un minimum de 75,00 €. Après la livraison de la marchandise au client, l'achat ne peut plus être annulé, sous réserve de l'application des articles 7 et 9.

Si Telenet Retail procède à la résiliation ou l'annulation de la convention, ou si l'inexécution la convention est imputable au fait personnel de Telenet Retail, le client – pour autant qu'il s'agisse d'un consommateur – pourra prétendre à une même indemnité. L'article 4 n'est pas d'application aux conventions prévues à l'article 5.

**5/ Offre conjointe:** Il se peut que le client ait la possibilité d'acheter un appareil à un prix promotionnel à condition que le client contracte en même temps un abonnement chez un opérateur de télécommunications qui participe à cette offre conjointe. Lors de l'achat le client sera informé du prix d'achat normal de l'appareil. L'abonnement est souscrit aux conditions de l'opérateur. Si le client résilie la convention relative à l'abonnement souscrit en combinaison avec l'appareil, au cours des premiers 12 ou 24 mois, selon qu'il s'agit d'un abonnement de 12 ou 24 mois, le client paiera une indemnité pour la valeur résiduelle de l'appareil conformément au tableau d'amortissement repris dans la convention d'abonnement. **6/ Délai de livraison:** La livraison s'effectue au moment de l'enlèvement dans nos magasins ou sur rendez-vous au moment de la livraison à domicile s'il s'agit d'un achat online. Les délais de livraisons peuvent varier de quelques jours, sans que ceci puisse entraîner une quelconque indemnité ou la résiliation de la convention. Si le vendeur ne livre pas les articles au plus tard à la date convenue par écrit, l'acheteur devra envoyer une sommation écrite au vendeur. Si, malgré cette sommation, les articles ne sont toujours pas livrés après un mois, le vendeur sera redevable du préjudice éventuellement subi par l'acheteur suite à cette livraison tardive, pour autant que la preuve en soit rapportée, avec un maximum de 5% du montant total de la vente.

**7/ Conventions conclues à distance avec les consommateurs – droit de rétractation:** Si la vente est conclue à distance, l'acheteur-consommateur a le droit d'informer le vendeur qu'il renonce à l'achat, sans paiement d'une amende et sans invocation d'un motif, et ce dans les 14 jours calendriers à partir du jour suivant la livraison de l'article. Pendant ce délai de 14 jours le consommateur est tenu de manipuler le produit livré et son emballage avec beaucoup de précautions. Le consommateur peut uniquement déballer l'article dans la mesure nécessaire pour apprécier s'il garde ou non cet article. Les articles doivent être rendus dans un état parfait et inutilisés dans un magasin de Telenet Retail, avec tous les accessoires, la notice d'utilisation et la documentation, accompagnés de l'original de la facture d'achat. Si le consommateur souhaite invoquer son droit de rétractation, les frais directs pour le renvoi des articles lui seront portés en compte. **8/ Transport et assurance:** Le transport et les éventuels frais d'assurance sont toujours pour compte et au risque du client, sauf accord contraire exprès. Les articles livrés restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix de vente, augmenté des frais et intérêts. Le risque est transféré au client dès que les articles quittent nos magasins.

**9/ Garantie:** Dans les cas où la Loi du 01.09.2004 relative à la protection des consommateurs lors de la vente de produits de consommation ne trouve pas à s'appliquer, l'acheteur reconnaît expressément, par la réception ou l'enlèvement des articles, que la marchandise correspond à la commande et est exempte de vices apparents. Les autres défauts doivent être portés à la connaissance du vendeur dans le mois de leur apparition et ceci par écrit. Si la Loi du 01.09.2004 est d'application, le client est tenu de nous informer des vices de conformité dans les deux mois à partir du jour où le consommateur a constaté le vice, ceci sous peine de déchéance. Si l'acheteur revendique la garantie, l'appareil défectueux, accompagné de l'original de la facture d'achat ou du ticket d'achat, doit être rapporté dans un magasin de Telenet Retail. Le vendeur a le droit d'envoyer cet appareil pour un diagnostic dans un centre de services agréé. Si ce centre de services constate un vice à l'appareil qui est le résultat d'une erreur de fabrication, le vendeur a toujours le droit en première instance de recourir à la réparation ou au remplacement de l'appareil.

**10/ Paiement:** Toutes nos factures sont payables au comptant à notre siège social. Toute facture non payée à sa date d'échéance sera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, augmentée d'une indemnité de dédommagement forfaitaire de 10% du montant total de la facture, avec un minimum de 50,00 €. De plus, chaque facture non payée à sa date d'échéance entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 1% par mois jusqu'au jour du paiement intégral.

**11/ Compétence:** En cas de litiges avec des clients non-consommateurs, seuls les tribunaux du lieu de notre siège social sont compétents. En cas de litiges avec des clients consommateurs, seuls les tribunaux du lieu de notre siège social sont compétents dans le cadre d'une procédure entamée par le client, sauf prescription contraire impérative de la loi. Dans le cadre d'une procédure entamée par notre société, nous avons le choix de désigner comme compétent le juge du domicile du défendeur, le juge du lieu où la convention a été signée ou le juge du lieu de livraison.